



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crimes contre l'humanité

Question écrite n° 93385

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, au sujet d'une récente manifestation d'extrémistes turcs à Lyon. Le 18 mars dernier, une manifestation rassemblant près de 3 000 extrémistes turcs a eu lieu à Lyon avec l'autorisation du préfet du Rhône. Apparemment certaines bannières affichaient « Il n'y a jamais eu de génocide ! » et s'opposaient à la mise en place d'un mémorial du génocide arménien en 1915. Dans la mesure où notre pays a reconnu ce génocide le 18 janvier 2001, il souhaite connaître sa position sur cette question et espère que toutes les mesures nécessaires seront prises afin d'éviter que notre pays ne puisse servir de tribune d'expression aux divers mouvements extrémistes turcs.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93385

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4606